
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 février 2010 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

BENOIT DORAIS, Maire d'arrondissement
DANIEL A BÉLANGER, Conseiller de ville
VÉRONIQUE FOURNIER, Conseillère de ville
HUGUETTE ROY, Conseillère d'arrondissement
SOPHIE THIÉBAUT, Conseillère d'arrondissement
CAROLINE FISETTE, secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Jules Ostiguy, directeur - Services administratifs
Sandy Hébert, directeur - Culture / Sports / Loisirs et développement social
Babak Herischi, directeur - Travaux publics
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises
Jean-Ernest Célestin, Service de police de la Ville de Montréal

Le maire souhaite la bienvenue à tous et fait état de l'incendie qui a ravagé un immeuble sur l'avenue Atwater rappelant que quinze personnes ont été évacuées. Il félicite l'excellent travail des pompiers.

Concernant les terrains du CN, il indique que suite au dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal, son équipe et lui consultent les groupes directement concernés par le projet de remplacement et que la volonté est de minimiser le plus possible le passage des véhicules lourds sur la rue Sébastopol, revoir les usages sur les terrains industriels au nord de futures résidences afin de minimiser les nuisances et qu'une préoccupation demeure quant à la décontamination et le verdissement des secteurs résidentiels. Il indique que tous les partenaires sont conscients qu'un terrain d'entente doit être trouvé dans les meilleurs délais.

Le maire souligne l'inauguration des deux volets du projet Envol de l'auberge communautaire du Sud-Ouest sur les rues Centre et Hamilton indiquant que c'est un excellent projet novateur d'habitation et d'intégration pour les jeunes en difficultés pour qu'ils puissent eux aussi au même titre que tous les citoyens trouver une place au sein de la communauté.

Il informe les résidents sur le budget et sur les comptes de taxes rappelant que les élus de l'opposition ont voté contre le budget présenté puisqu'ils ont plusieurs reproches à adresser notamment l'augmentation de taxes et du fardeau fiscal injustifiée de 6,5% qui frappera durement les plus démunis et les retraités à revenus fixes. Il indique que les coupures des investissements du Plan triennal d'immobilisations, particulièrement pour l'année 2010 ne sont pas acceptables. Le maire a choisi de couper des centaines de millions promis en campagne électorale dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) rappelant que le Sud-Ouest perdra 40 % ce qui représente une somme de 2,2 millions. Il indique de plus que le Sud-Ouest est frappé par la taxe sur le stationnement qui n'a pas fait l'objet d'une véritable étude d'impacts. En terminant, il indique qu'ils s'opposent au budget parce que les élus sont convaincus que tous les montréalais où qu'ils vivent dans la Ville ont droit à des services égaux et que ce budget ne fait qu'entériner et renforcer les inégalités.

Relativement au dossier Bonaventure, il rappelle le dépôt du mémoire de l'arrondissement devant l'Office de consultation publique et l'opposition au corridor d'autobus sur la rue Dalhousie indiquant que plusieurs groupes de citoyens et d'organismes sont allés dans le même sens. Il rappelle l'appui inattendu de la STM qui considère que le corridor ne va pas dans l'intérêt des montréalais mais qui a déposé son mémoire sans le présenter publiquement. Il rappelle la proposition alternative d'un train de banlieue vers Laprairie sur le pont Victoria en utilisant la ligne de New-York.

Le maire invite les résidents à visiter l'exposition L'échangeur Turcot, entre ciel et terre, présentée jusqu'au 28 mars à la Maison de la Culture Marie-Uguay et souligne la qualité exceptionnelle des photographies de monsieur Denis.

CA10 22 0029

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'amender l'ordre du jour afin d'ajouter l'item suivant :

10.12 Appui au renouvellement de l'entente entre le RESO et Développement économique Canada

Et que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

Le maire explique les regroupements de résolutions proposés afin de permettre aux citoyens présents une meilleure compréhension.

CA10 22 0030

Approbation du procès-verbal - Séance du 12 janvier 2010

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2010, soit par les présentes approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 Signature du livre d'or - Opération de sauvetage par des cols bleus sur le canal Lachine

Les élus et les membres de la direction de l'arrondissement désirent souligner l'acte de bravoure effectué par huit cols bleus, le 21 décembre 2009. Madame Nathalie Koval, messieurs Yvon Lavigne, Mathieu Roy, Pierre Desrosiers, Daniel Himbeault, Steven Johnson, Éric Deschenes et Domenico Volpé ont uni leurs efforts pour porter secours à un homme tombé dans les eaux froides du Canal de Lachine. Le maire présente les cols bleus honorés et les invite à s'avancer à l'avant pour la signature du livre d'or et la prise de photos officielles.

La conseillère Véronique Fournier indique que le conseil de ville a voté pour une reconduction du programme accès logis qui va dans le même sens que celle de l'arrondissement.

CA10 22 0031

Résolution pour la reconduction du programme AccèsLogis

Considérant l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par années, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires

destinés aux ménages à faible revenu ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

Considérant que depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

Considérant que le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

Considérant que le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

Considérant que moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur 3000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2010;

Considérant que plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

Considérant qu'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;

Considérant qu'un programme prévisible sur une base de 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

Considérant que le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement du Québec la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et la réalisation par ce biais d'un minimum de 3000 logements par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

Le maire indique que la résolution a été inscrite la semaine dernière lors de la préparation de l'ordre du jour et que celle de la ville centre a été inscrite à leur surprise. Il indique que la résolution de l'arrondissement sera déposée lors du prochain conseil de ville.

La conseillère Véronique Fournier indique que d'autres demandes seront formulées pour s'assurer que la métropole reçoit sa juste part, qu'il y ait une indexation annuelle du programme et pour s'assurer du financement adéquat pour les ménages vulnérables.

Le maire indique que la résolution présentée a aussi été adoptée par l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

CA10 22 0032

Résolution relative à l'événement Une heure pour la terre 2010

ATTENDU QUE le 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2010 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2009, plus de 4000 villes réparties dans 88 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global;

Il est proposé par BENOIT DORAIS

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

De confirmer la participation de l'arrondissement du Sud-Ouest à l'événement « Une heure pour la Terre 2010 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 27 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30 ;

D'inviter les commerces et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement ;

Et d'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement du Sud-Ouest en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.05

La conseillère Huguette Roy rappelle la mission des cuisines collectives et que la résolution présentée a été soumise à l'arrondissement par l'arrondissement de Mercier-Hochelage-Maisonneuve.

CA10 22 0033

Résolution d'appui pour les cuisines collectives

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'appuyer le regroupement des cuisines collectives du Québec dans sa démarche auprès de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du 26 mars de chaque année comme étant la « Journée nationale des cuisines collectives ».

Et de transmettre une copie de la résolution à tous les arrondissements de la Ville de Montréal pour les encourager à adopter à leur tour une résolution confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

10.07 Période de commentaires des élus

La conseillère Véronique Fournier indique qu'hier avait lieu le lancement du 19^e mois de l'histoire des noirs, événement qui prend une symbolique particulière suivant les événements d'Haïti. Elle souligne la chance que nous avons d'avoir deux récipiendaires dans le Sud-Ouest soit madame Élisabeth Vargas et le commandant Jean-Ernest Célestin. Elle invite les résidents à participer aux activités offertes dans le cadre du mois sur l'histoire des noirs.

La conseillère Roy invite la population à donner pour aider la population haïtienne. Elle indique qu'il y a plusieurs façons de contribuer de façon sécuritaire et remercie la direction de l'arrondissement pour le support aux employés affectés par la tragédie, elle remercie le maire et les employés et félicite le commandant Célestin pour son courage et sa participation.

Elle lance une invitation toute particulière au premier forum sur la sécurité alimentaire.

Le conseiller Daniel Bélanger indique que les conseillers ont participé à de nombreux événements et qu'après trois mois, le conseil continue à travailler dans l'intérêt de la population.

La conseillère Sophie Thiébaud fait le suivi d'un commentaire de madame Leblanc concernant la participation citoyenne indiquant que c'est toujours à l'ordre du jour malgré qu'il n'y ait pas d'annonce formelle, le travail se continue.

10.08 Période de questions et commentaires du public

1) Monsieur Derek Robertson

Félicite les cols bleus pour leur geste de sauvetage. Il félicite de plus le conseil pour le mémoire concernant le corridor Dalhousie. Il suggère à l'arrondissement d'adopter un règlement similaire à celui de Westmount interdisant des chantiers de construction de nuit en prévision des travaux de réfection à l'échangeur Turcot.

Le maire remercie le résident pour ses commentaires en indiquant qu'une analyse sera faite de la réglementation adoptée par Westmount. Il donne quelques informations sur les échanges avec le ministère des Transport indiquant que l'arrondissement demande que le ministère transmette des informations aux résidents.

Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique que sa direction fera les validations requises auprès de la ville de Westmount.

2) Madame Natacha Alexandroff

Indique être frustrée de ne pouvoir projeter sur l'écran des photos qui accompagnent son commentaire concernant le parc LeBer et qu'elle enverra un lien pour les visualiser. Elle soulève une problématique de sécurité depuis qu'une clôture entourant le parc de football a été installée et rappelle que des demandes avaient été faites pour le parc Sammy-Hill. Elle soulève une problématique de drainage au parc car il y a des accumulations d'eau importantes. Elle soulève une problématique avec l'opérateur de la chenillette sur les trottoirs car beaucoup d'arbres sont abîmés.

Le maire indique qu'un suivi sera fait concernant la question des arbres abîmés lors du déneigement des trottoirs. Il indique que des solutions sont à l'étude au parc LeBer rappelant que l'on doit travailler tous ensemble.

Monsieur Sandy Hébert, directeur des sports, loisirs et développement social explique la problématique avec le terrain de football indiquant que des solutions de rechange sont à l'étude et que des travaux sont prévus ce printemps.

3) Madame Jill-Laure Mathieu

Remercie le conseil pour la résolution relative à la demande de reconduction du programme accès-logis et demande un appui du conseil afin que le terrain réservé pour l'établissement de la coopérative d'habitation O'Meara sur la rue Laprairie le soit toujours et ne soit pas vendu au privé. Elle explique que depuis quatre ans l'organisme tente d'établir la coopérative mais que les fonds manquent un peu.

Le maire indique que l'intention est de réserver le terrain pour l'organisme et qu'il faut voir comment le projet pourra aller de l'avant.

4) Monsieur Claude Picard

Concernant les terrains du CN, il indique que les citoyens désirent l'établissement de 40% de logements sociaux dans le projet proposé. Il soulève la question de la voie d'accès du camionnage par la rue Sébastopol et remercie l'arrondissement pour le déneigement des supports à vélo.

Le maire indique qu'une nouvelle dynamique s'installe avec le groupe Mach, que des négociations sont en cours pour revoir les usages et que c'est un dossier complexe car il y a plusieurs intervenants au dossier et qu'il faut aussi prendre en considération l'expropriation du gouvernement et regarder toutes les demandes des citoyens et la capacité du promoteur de les réaliser et regarder la réalisation du projet dans son ensemble pour qu'il soit satisfaisant pour les résidents du quartier. Quant au volet du camionnage, il indique que l'on regarde la meilleure façon de le faire. Il rappelle que le conseil privilégie le camionnage via le lien Marc-Cantin et que c'est le message qui est transmis aux divers intervenants.

CA10 22 0034

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public afin d'entendre toutes les personnes inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Monsieur Pascal Lebrun

Indique qu'il n'a pas eu de suivi à sa demande faite en conseil concernant l'enquête sur l'incendie sur les terrains du CN.

Le maire indique que des vérifications seront faites au niveau du suivi apporté au résident.

Le commandant Jean-Ernest Célestin indique que les informations au dossier ont été vérifiées mais qu'elles ne permettent pas d'aller plus loin dans l'enquête, que le dossier est fermé au niveau des enquêtes mais qu'il n'est pas terminé et qu'à moins d'avoir des éléments nouveaux, le statut du dossier restera le même.

6) Monsieur Nicholas Delisle L'Heureux

Indique qu'il apprécie ne pas avoir été fouillé ce soir. Il mentionne que la traverse piétonnière à l'intersection du marché Atwater est difficile et dangereuse. En référence au communiqué de l'arrondissement sur les terrains du CN, il demande comment l'arrondissement entend restreindre la circulation lourde dans le voisinage et quelles sont les avenues tangibles.

Le maire indique que l'arrondissement s'est prononcé concernant le lien de camionnage sur Marc Cantin et que l'on doit rappeler la position souhaitée et travailler ensemble à la solution qui sera la meilleure pour tous. Il rappelle que la rue Wellington est une route de transit pour le camionnage et qu'il faut voir avec les services ce qui peut être fait.

7) Monsieur Gilles Roy

Rappelle que les logements sociaux sont attendus depuis plus de dix ans dans le secteur.

Le maire indique que l'ensemble des élus travaillent à ce dossier, qu'il faut respecter la réglementation rappelant le comité de vigilance mais que le dossier est colossal et qu'il implique plusieurs intervenants

8) Monsieur John Burcombe

Soulève une problématique de déneigement du sentier piétonnier au tunnel rue Notre-Dame et Ste-Marguerite, Rappelle que les logements sociaux sont attendus depuis plus de dix ans dans le secteur.

Le maire indique qu'un suivi sera fait quant à la question du déneigement de l'escalier. Quant à l'appel d'offres pour le transport de conteneurs, il indique que la compétence en la matière a changée ce qui fait en sorte que l'appel d'offres doit être modifié.

La conseillère Véronique Fournier donne des précisions quant aux conteneurs et aux matériaux lourds dont il est question.

Monsieur Babak Herischi donne des précisions sur les matériaux amassés dans les conteneurs ainsi que sur leurs transports. Il indique que le dossier à l'ordre du jour est une modification technique sur une partie du dossier qui fait en sorte que l'on doive rejeter les soumissions reçues.

9) Monsieur Donald Nolet

En référence au communiqué de l'arrondissement émis vendredi concernant les terrains du CN, il demande quelles sont les étapes à venir et demande des précisions quant à la place des citoyens et des groupes communautaires.

Le maire indique qu'un travail est en élaboration afin de valider comment faire place aux citoyens rappelant que la conseillère Fournier a fait mention au conseil de ville de la démarche exemplaire de consultation dans ce dossier. Il indique qu'une visite sur le site est prévue et que tous les intervenants se rencontreront ensemble et que le maximum d'informations est transmis aux résidents.

La conseillère Véronique Fournier rappelle que le processus est d'autant plus important car l'on travaillera prochainement à la mise à jour du plan d'urbanisme.

10) Madame Thérèse Desrochers

Indique que le parc de la Congrégation est une zone tampon pour les résidents du quartier et qu'il doit être conservé et demande des précisions sur la question du camionnage en lien avec le projet sur les terrains du CN.

Le maire indique que plusieurs possibilités sont à l'étude, que c'est l'arrondissement qui travaille la question de l'accord de développement mais que le dossier est voté par le conseil municipal.

La conseillère Sophie Thiébaud souligne qu'il faut continuer à se poser des questions sur la gouvernance dans les projets de développements.

11) Madame Vanessa Komar

En tant que résidente du quartier de Pointe Saint-Charles, elle fait part de son inquiétude quant à la proximité des zones résidentielles et industrielles et par la pollution sonore et visuelle potentielle et que des logements sociaux seront construits sur les terrains du CN. Elle souhaite que ce projet amène un esprit de communauté qui pourra être bénéfique pour les résidents et les entreprises.

Le maire rappelle les préoccupations partagées par les trois formations politiques notamment concernant la portion industrielle et que les actions seront multipliées sur diverses tribunes. Il rappelle que le rapport de consultation a été rendu public dès son dépôt.

La conseillère Véronique Fournier indique que les organismes communautaires et les services de proximité sont prévus puisqu'ils font partie des discussions qui sont en cours.

12) Madame Geneviève Beauchamp

Demande des précisions sur les informations informelles qui circulent sur le changement de vocation du presbytère de l'église St-Jean de Matha et si la population sera informée des modifications. Elle souligne qu'elle est à sa première présence au conseil.

Le maire indique qu'il n'y a pas d'avis préliminaire d'émis, que c'est trop tôt pour donner plus de précisions sur le dossier. Il indique qu'il y a un projet immobilier qui implique le terrain qui appartient à la fabrique mais des clarifications sont en cours sur les usages et les ententes historiques et que les élus sont en faveur de la préservation du patrimoine et des espaces verts et qu'assurément il n'y aura pas de diminution des offres sportives.

10.09 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire rappelle aux personnes intéressées que le rapport de suivi des requêtes est déposé à la table d'accueil.

10.10 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

Aucun dossier.

10.11 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Aucun calendrier.

CA10 22 0035**Appui au renouvellement de l'entente entre le RESO et Développement économique Canada**

Attendu que l'entente entre le RESO et développement économique Canada dans le cadre du Programme de développement des collectivités vient à échéance le 31 mars 2010;

Attendu que le financement provenant de cette entente soutient la mission de développement économique communautaire du RESO;

Attendu que le financement provenant de cette entente permet au RESO de travailler sur des projets de développement économiques structurants pour l'arrondissement du Sud-Ouest;

Attendu que dans le contexte de la crise économique actuelle, toutes les ressources de soutien au développement économique local doivent être maintenues ou renforcées;

Attendu que depuis le printemps 2009, les démarches des CDEC pour discuter du renouvellement de leur entente avec Développement économique Canada ont été infructueuses et, qu'à ce jour, malgré les demandes répétées des CDEC, aucune rencontre n'a eu lieu à cet effet;

Attendu la demande des Corporations de développement économique communautaires (CDEC) du Québec, dont fait partie le RESO, au ministre responsable de l'Agence Développement économique Canada pour les régions du Québec, l'Honorable Denis Lebel;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

De demander au gouvernement fédéral de renouveler le programme de développement des collectivités et de négocier une nouvelle entente avec le RESO et les CDEC du Québec pour une période de 5 ans;

D'appuyer la demande du RESO et des CDEC du Québec à l'Honorable Denis Lebel, ministre responsable de l'agence Développement économique Canada pour les régions du Québec, de prolonger les ententes actuelles jusqu'à ce qu'une nouvelle entente entre les CDEC et le gouvernement fédéral soit conclue, et ce, afin de ne pas compromettre ou interrompre le travail dans lequel les acteurs socioéconomiques réunis au sein des conseils d'administrations des CDEC se sont engagés, ensemble et d'un commun accord, pour le bénéfice de leurs communautés respectives;

De faire parvenir au ministre Denis Lebel copie de la présente résolution;

De faire parvenir au RESO et à l'association des CDEC du Québec copie de la présente résolution;

De faire parvenir au député de Jeanne-Le Ber, Thierry St-Cyr copie de la présente résolution;

Et de transmettre une copie de la résolution au Comité exécutif et à tous les arrondissements de la Ville de Montréal pour les encourager à adopter à leur tour une résolution d'appui aux démarches des CDEC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.12

Le maire donne des explications supplémentaires concernant la résolution présentée.

CA10 22 0036

Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ pour l'année 2010 dans le cadre de la convention (2008-2010) à l'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles au sous-sol de l'église St-Jean-de-Matha (dossier 1091259008)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon, pour l'année 2010, en conformité avec la convention en vigueur (2008-2010), pour la réalisation d'activités de loisirs, sportives et culturelles, payable en un versement ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière, les crédits seront réservés par la demande d'achat dès qu'ils seront disponibles dans SIMON. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1091259008

CA10 22 0037

Rapport du directeur - Décisions déléguées pour la période du 1er au 31 décembre 2009

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

De recevoir le rapport du directeur de l'arrondissement, faisant état, pour la période du 1er au 31 décembre 2009, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA09 22018).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1103510001

CA10 22 0038

Désignation du représentant de l'arrondissement du Sud-Ouest au conseil d'administration du Regroupement économique et social du Sud-Ouest de Montréal (RESO) (dossier 1100960001)

Il est proposé par BENOIT DORAIS

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

De nommer la conseillère Véronique Fournier à titre de représentante de l'arrondissement siégeant au conseil d'administration du Regroupement économique et social du Sud-Ouest de Montréal (RESO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1100960001

Il est proposé par le conseiller Daniel Bélanger, appuyé par la conseillère Véronique Fournier de réunir pour fins d'études, les articles 30.03 à 30.04 de l'ordre du jour.

CA10 22 0039

Autorisation d'une dépense maximale de 150 000 \$ pour les travaux en régie, de remplacement du collecteur de saumure à l'aréna Sylvio Mantha au complexe Gadbois (dossier 1093398009)

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 150 000 \$ pour les travaux en régie, de remplacement du collecteur de saumure à l'aréna Sylvio Mantha au complexe Gadbois ;

Et d'imputer cette dépense tel qu'indiqué à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1093398009

CA10 22 0040

Ratification d'une dépense de 400 \$ pour la participation des élus, des membres du cabinet politique et de deux fonctionnaires de l'arrondissement à la conférence de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal qui s'est tenue le 14 janvier 2010 (dossier 1102421001)

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par VÉRONIQUE FOURNIER

ET RÉSOLU :

Ratifier une dépense de 400 \$ pour la participation des élus, des membres du cabinet politique et de deux fonctionnaires à la conférence de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal qui s'est tenue le 14 janvier 2010 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1102421001

CA10 22 0041

Rejet des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'élimination des déchets, de la collecte et du transport de conteneurs 2010-2011» (dossier 1104644001)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres intitulé : «Élimination des déchets, de la collecte et du transport de conteneurs 2010-2011».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1104644001

Le maire indique que les élus se sont interrogés sur la demande et ont demandé des informations supplémentaires sur le dossier présenté. Il indique que depuis 2002, 17 conversions ont eu lieu, l'an dernier il y en a eu 3 à Pointe St-Charles, que l'arrondissement a appelé le propriétaire pour avoir sa version des faits et a aussi communiqué avec le locataire pour aussi prendre ses commentaires.

CA10 22 0042

Demande d'une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour l'immeuble situé aux 489 et 491, avenue Ash, lot rénové du Québec 1 381 573 (dossier 1090654009)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D' accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble portant les numéros civiques 489 et 491, avenue Ash, lot rénové du Québec 1 381 573, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1090654009

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle a aimé l'analyse d'ensemble de la situation.

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger de réunir pour fins d'études, les articles 40.02 à 40.03 de l'ordre du jour.

CA10 22 0043

Adoption du premier projet - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble autorisant l'agrandissement du bâtiment situé au 1734, avenue de l'Église (dossier 1104824001)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme émis lors de la séance du 8 décembre 2009;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement, adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution autorisant l'agrandissement de l'immeuble situé au 1734, avenue de l'Église, selon les conditions suivantes :

- Qu'un plan d'aménagement paysager détaillé mettant en valeur les espaces extérieurs soit déposé et approuvé ultérieurement en vertu du règlement sur les PIIA;
- Qu'une lettre de garantie bancaire, au montant déterminé par le directeur de la DAUSE, soit déposée à l'arrondissement afin d'assurer la réalisation des aménagements paysagers et des travaux sur la façade du bâtiment patrimonial;
- Qu'une restauration de la façade du bâtiment de valeur patrimoniale soit effectuée (réinstallation de l'escalier, remplacement des fenêtres, relocalisation de la statue dans la niche, réparation de la maçonnerie);
- Que l'agrandissement du bâtiment soit approuvé ultérieurement selon le Règlement sur les PIIA.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1104824001

CA10 22 0044

Adoption du second projet - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la modification du projet particulier autorisé en 2007 et modifié en 2008 pour l'immeuble situé au 5600, rue Briand et au 5524, rue Saint-Patrick - Projet Dompark (dossier 1093468007)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2009;

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant la modification du projet particulier autorisé en 2007 pour le 5600, rue Briand – 5524, rue Saint-Patrick - Projet Dompark, afin que le paragraphe des usages se lise maintenant comme suit :

Usages:

- Permettre l'implantation d'au plus 185 unités résidentielles implantées telles que le plan soumis en Annexe B du sommaire décisionnel, et encadrant les rues St-Patrick, Briand et Le Caron ;
- Permettre les classes d'usage c1(1), c1(2), c2 et c4 à tous les étages des bâtiments existants du Complexe Dompark ;
- Dans la nouvelle construction illustrée au plan soumis en Annexe B du sommaire décisionnel, permettre les classes d'usage c1(1) et c1(2) au rez-de-chaussée ayant front sur les rues St-Patrick et Briand, à l'exception de l'usage « carburant » ;
- Dans la nouvelle construction illustrée telle que le plan soumis en Annexe B du sommaire décisionnel, permettre les usages "bureau" et "garderie" au rez-de-chaussée ayant front sur la rue Le Caron.

Et d'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1093468007

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 40.04 à 40.08 de l'ordre du jour.

CA10 22 0045

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements de sécurité (dossier 1092837005)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements, qu'il soit numéroté RCA10 22002 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1092837005

CA10 22 0046

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques (dossier 1092837006)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques et électroniques, qu'il soit numéroté RCA10 22003 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1092837006

CA10 22 0047

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (dossier 1092837007)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain, qu'il soit numéroté RCA10 22004 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1092837007

CA10 22 0048

Adoption - Règlement autorisant un emprunt 1 100 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules (dossier 1094411002)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt 1 100 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, qu'il soit numéroté RCA10 22005, et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1094411002

CA10 22 0049

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 155 000 \$ pour la réfection, la protection et la mise aux normes de divers immeubles de l'arrondissement (dossier 1093372020)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement autorisant un emprunt de 3 155 000 \$ pour la réfection, la protection et la mise aux normes de divers immeubles de l'arrondissement, qu'il soit numéroté RCA10 22006 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1093372020

Il est proposé par la conseillère Véronique Fournier, appuyé par la conseillère Sophie Thiébaud de réunir pour fins d'études, les articles 40.09 à 40.11 de l'ordre du jour.

CA10 22 0050

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la construction et l'occupation d'un centre de la petite enfance dans le parc Angrignon - CPE le petit terminus - 3350, boulevard des Trinitaires (dossier 1093468010)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement concernant la construction et l'occupation d'un centre de la petite enfance dans le parc Angrignon, qu'il soit numéroté RCA10 22007 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1093468010

CA10 22 0051

Adoption - Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance, des bâtiments situés aux 1823 et 1829, Terrasse Elgin (îlots St-Martin) (dossier 1093468009)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance, des bâtiments situés aux 1823 et 1829, Terrasse Elgin (îlots St-Martin), qu'il soit numéroté RCA10 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1093468009

CA10 22 0052

Adoption - Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance du bâtiment situé au 237, avenue Ash (CPE- Pointe Saint-Charles) (dossier 1093823010)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par SOPHIE THIÉBAUT

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement permettant l'occupation, à des fins de centre de la petite enfance du bâtiment situé au 237, avenue Ash, qu'il soit numéroté RCA10 22009 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1093823010

Il est proposé par la conseillère Huguette Roy, appuyé par le conseiller Daniel Bélanger de réunir pour fins d'études, les articles 40.12 à 40.13 de l'ordre du jour.

CA10 22 0053

Ordonnance relative aux plans et documents à présenter pour l'approbation d'une opération cadastrale, à l'égard du territoire de l'arrondissement, afin de réduire le nombre d'exemplaires de plans requis (dossier 1090654008)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1), une ordonnance relative aux plans et documents à présenter pour l'approbation d'une opération cadastrale à l'égard du territoire de l'arrondissement, afin de réduire le nombre d'exemplaires requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1090654008

La conseillère Véronique Fournier donne des informations additionnelles sur l'installation de la bannière.

CA10 22 0054

Ordonnance - Autorisation d'installation d'une bannière sur l'immeuble situé au 850, rue Dominion (dossier 1093253011)

Il est proposé par HUGUETTE ROY

appuyé par DANIEL A BÉLANGER

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 531 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-280), une ordonnance autorisant l'installation et le maintien d'une bannière sur l'immeuble situé au 850, rue Dominion dans le cadre de la nouvelle programmation des activités du Centre Saint-Antoine 50+, du 3 février 2010 au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1093253011

La conseillère Véronique Fournier donne des informations additionnelles sur le dossier présenté.

CA10 22 0055

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement de l'immeuble situé au 3350, boul. des Trinitaires - CPE le P'tit Terminus (dossier 1093459018)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Pierre Morency, architecte, déposés et estampillés en date du 1^{er} septembre 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour le projet d'agrandissement du bâtiment situé au 3350, boulevard des Trinitaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1093459018

CA10 22 0056

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un CPE pour 60 enfants sur une partie du lot numéro 1193 Ptie au 99999, rue Saint-Antoine Ouest (dossier 1104824002)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Heppell Architecte, déposés et estampillés en date du 8 janvier 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction d'un CPE pour 60 enfants, situé sur le lot numéro 1193 Ptie, rue Saint-Antoine Ouest.

VOTE

Votent en faveur: BENOIT DORAIS, VÉRONIQUE FOURNIER, DANIEL A BÉLANGER, HUGUETTE ROY

Vote contre: SOPHIE THIÉBAUT

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.15 1104824002

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle rencontrera la coordonnatrice du CPE.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle vote contre cette proposition, qu'elle sait que les places supplémentaires sont nécessaires mais que l'emplacement est très mal choisi à cause de sa proximité de l'autoroute 720, qu'il est situé sur un espace vert et en raison de la densité de la circulation sur la rue St-Antoine.

Le maire indique que ces éléments ont été pris en considération lors de l'étude de ce dossier, que l'on sait qu'il y a une problématique sur la rue St-Antoine et que c'est pour cette raison que le débarcadère est situé sur la rue du Couvent.

La conseillère Véronique Fournier donne des informations supplémentaires sur le dossier présenté.

CA10 22 0057

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1301, rue De Montmorency (dossier 1104824003)

Il est proposé par VÉRONIQUE FOURNIER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Line Laurin Architecte, déposés et estampillés en date du 8 janvier 2010 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de transformation de l'immeuble situé au 1301, rue De Montmorency à condition qu'un plan d'aménagement paysager soit fourni.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1104824003

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Bélanger, appuyé par la conseillère Huguette Roy de réunir pour fins d'études, les articles 40.17 à 40.18 de l'ordre du jour.

CA10 22 0058

Installation d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Quesnel, entre les numéros civiques 2300 et 2324 (dossier 1104704001)

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite, sur le côté sud de la rue Quesnel, dans le prolongement de la rue Dominion, entre les numéros civiques 2300 et 2324, d'une longueur de 22 mètres ;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit en tout temps des deux côtés, sur le côté sud de la rue Quesnel, dans le prolongement de la rue Dominion, entre les numéros civiques 2300 et 2324, d'une longueur de 22 mètres ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1104704001

CA10 22 0059

Installation d'une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Favard, entre les rues Fortune et Ash, face au numéro civique 2066 (dossier 1094704013)

Il est proposé par DANIEL A BÉLANGER

appuyé par HUGUETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour les personnes à mobilité réduite sur la rue Favard, entre les rues Fortune et Ash, d'une longueur d'environ 12 mètres, face au numéro civique 2066 ;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit, en tout temps, située sur la rue Favard, entre les rues Fortune et Ash, d'une longueur d'environ 10 mètres, face au numéro civique 2066 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1094704013

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le conseiller Daniel Bélanger, salue la ténacité des citoyens qui ont assisté à la séance jusqu'à la fin.

Le maire rappelle les jeux du Sud-Ouest indiquant que les élus y seront présents et il invite la population à y assister.

À 21 h 54, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la maire déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

BENOIT DORAIS
Maire d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement